

- La cotisation annuelle comprend l'assurance FFRS (Fédération Française de Roller Sports), la licence, la participation aux séances et aux compétitions. L'assurance vous couvre également en cas de pratique hors club. Cette adhésion est obligatoire et doit être accompagnée d'un certificat médical ou de l'attestation questionnaire santé (voir Fiche d'inscription).
- Les protections (coudes / genoux / poignets) et le casque sont obligatoires pendant les séances et les compétitions.
- Les consignes et les heures de pratique doivent être respectées. Un encadrant sera présent 1/4h avant pour permettre aux enfants de s'équiper (seuls ou aidés d'un parent). Pour des questions de propreté des lieux, les enfants ne doivent pas arriver de l'extérieur les rollers aux pieds et avoir des chaussures de sport dédiées pour l'échauffement en gymnase. Ils devront s'équiper dans les vestiaires. Les parents doivent vérifier que l'enfant est totalement équipé avant de le laisser commencer l'activité
- L'enfant doit être autonome et être capable d'écouter et suivre les instructions données. En fin de séance, les enfants doivent rester dans le gymnase pour attendre leurs parents ou responsable.
- Le matériel et les installations devront être gardées en bon état. Dans le gymnase, les enfants ne devront pas utiliser les équipements (comme les tapis et agrès) qui ne sont pas strictement dédiés à la pratique du roller.

Aucun acte ou propos insultant (ou jugé inapproprié) ne sera toléré et pourra entraîner l'exclusion du club. L'esprit de l'association est basé sur la convivialité, la solidarité, la détente et le goût de l'effort. Une présence assidue aux cours sera garante de résultats dans la pratique du roller. Il est demandé aussi de limiter l'utilisation des portables aux stricts besoins en lien avec l'activité.

IMPORTANT : La pratique du roller n'est dangereuse que si vous surestimez vos capacités ou si vous ne portez pas vos protections, c'est pourquoi nous vous demandons de bien respecter les consignes données et tous ces points de règlement. Nous nous dégageons de toute responsabilité dans le cas contraire. En cas de faute grave, celle-ci entraînera la radiation du membre au sein du club.

INSCRIPTIONS 2025-2026

Les places sont limitées. Les groupes seront formés en fonction du niveau et de l'âge de chacun. Les enfants désirant s'inscrire devront avoir 4 ans révolus au 1/09/2025. Leur adhésion se fera en fonction de leur aptitude à se joindre au groupe et leur autonomie (après une période d'essai de plusieurs séances éventuellement).

- La clôture des inscriptions sera le 11/10/2025. Elle pourra être prolongée si les effectifs ne sont pas complets dans certains groupes. Le club peut prendre le Pass'sport.
- Les dossiers d'inscription ne seront pris que complet (chèque + certificat médical ou feuille d'attestation questionnaire santé sport + feuille d'inscription).

PROGRAMME 2025-2026

Les entraînements auront principalement lieu au gymnase de Dormans. Les horaires pourront être sujet à modifications suivant les effectifs et la disponibilité des encadrants. Suivant la météo, des sorties pourront être organisées (voie verte...). Une participation financière éventuelle pourra être demandée et toute aide dans leurs organisations est la bienvenue.

- Samedi de 9h à 10h30 : roller vitesse pour les engagés aux compétitions. Niveau élevé.
- Samedi de 10h30 à 12h : roller débutants / confirmés / loisir. Tout âge.

COMPETITIONS

- Nous vous informerons régulièrement des différentes manifestations et compétitions où le CST se propose d'inscrire des compétiteurs (en fonction des niveaux et de l'âge). Il n'y a pas d'obligation à participer aux compétitions. Des parents devront se proposer pour transporter et/ou encadrer les enfants sur les lieux des compétitions. Le CST règle le montant des inscriptions aux compétitions.

TENUES ET MATERIELS

- Du matériel d'occasion (roller / protections / casques) pourra être prêté aux débutants dans la limite des stocks disponibles. Il devra être rendu en bon état.
- Des tenues aux couleurs du club (tshirt / combinaison / veste...) peuvent être achetées. Les tarifs seront donnés en mail. Certaines compétitions demandent que les participants soient clairement identifiables au club. Il est demandé d'avoir une tenue adaptée à la pratique du sport (chaussures de sport propres pour l'échauffement) et à la pratique du roller.

SITE INTERNET ET COMMUNICATION

Toute la communication interne au club se fera par mail. Un mail sera envoyé chaque semaine pour confirmer le cours du samedi. Sans réponse, les patineurs sont considérés comme présent. Un groupe Whatsapp est également disponible pour ceux qui le veulent (voir fiche d'inscription). Un sondage y sera proposé pour valider votre présence ou non. En cas d'effectif trop réduit pour un cours, cela permettra aux encadrants d'annuler la séance et/ou de regrouper les cours et d'en informer le plus tôt possible les patineurs.

Nouveau site internet : en cours

Facebook : Cercle Sportif Trélou sur Marne Roller Vitesse

Ancien site internet <http://cst-roller.blogspot.fr>

NOM DE L'ENFANT / ADULTE : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM ET PRENOM DE L'ADULTE RESPONSABLE :

ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : (fixe et/ou portable)

(s'il n'est pas présent, le parent responsable doit être joignable durant les entraînements. Il sera la personne contactée en cas d'accident)

ADRESSE MAIL :

(l'adresse mail est OBLIGATOIRE, elle devra impérativement être valide car nécessaire pour l'obtention de la licence, tous les échanges d'informations concernant l'activité du club se feront par mail pour tous et sur le groupe whatsapp pour ceux qui le souhaitent).

OUI, j'ai pris connaissance du règlement intérieur 2025-2026 et l'ai expliqué à mon enfant. Je m'engage à le respecter.

Je souhaite être ajouté au groupe Whatsapp du CST. N° de tel concernés :

A fournir :

- La cotisation pour l'année 2025-2026 est de 70€ par personne. A partir de 3 personnes de la même famille, la cotisation individuelle passe à 60€ par personne. Chèque à établir à l'ordre du CST. La cotisation est non remboursable en cas d'arrêt de la pratique en cours d'année.
- Pour les mineurs: la feuille d'attestation questionnaire santé sport. Le questionnaire lui est à garder par le pratiquant et ne doit pas être donné au club. Les mineurs sont automatiquement inscrits en mode compétition.
- Pour les adultes : un certificat médical de non contre-indication de la pratique du roller pour les nouveaux adhérents. Le certificat devra comporter obligatoirement la mention « autorise la pratique du roller en compétition » pour une inscription en mode compétition pour participer à toute manifestation ou la feuille d'attestation questionnaire santé sport pour un renouvellement de licence ou une inscription en mode loisir. Le certificat médical est valable 3 ans.

L'inscription vaut pour autorisation à l'association de diffuser des photos et vidéos de mon enfant sur internet, le blog ou dans les journaux en rapport avec l'activité roller.

En tant que licencié à la Fédération FFRRS, vous bénéficiez en cas d'accident corporel survenu lors de la pratique du roller, d'une garantie de base. Toutes informations relatives à ce contrat d'assurance (N° de contrat MMA 101 625 000) et aux garanties complémentaires figurent sur :

- votre espace licencié <https://rolskanet.fr/> et le site internet de la FFRRS www.ffroller-skateboard.fr

Les sorties en dehors des lieux habituels d'entraînement se font sous la responsabilité exclusive de chaque participant.

Autorisation pour les adultes

Je soussigné(e) Certifie donner, en cas d'accident, mon autorisation afin que je reçoive tous les soins nécessaires à mon état et soit éventuellement hospitalisé(e). De plus, je décharge les dirigeants de la section roller de toute responsabilité, en dehors des lieux même des entraînements (sorties...) ou des compétitions.

Autorisation pour les mineurs

Je soussigné(e) Autorise mon enfant : à pratiquer le roller, à participer aux compétitions et éventuellement à être transporter dans la voiture particulière d'un dirigeant ou d'un parent accompagnant.

En cas d'accident, je donne mon autorisation afin que mon enfant reçoive tous les soins nécessaires à son état et soit éventuellement hospitalisé(e). De plus, je décharge les dirigeants de la section roller de toute responsabilité, en dehors des lieux même des entraînements (sorties...) ou des compétitions.

Mention «Lu et approuvé»,
Date et Signature :

----- Section réservée au CST. Ne rien inscrire au dessous -----

Chèque de 70€ (ordre du CST)
 Chèque de 60€ (ordre du CST)

Attestation questionnaire santé sport
 Certificat médical (avec mention « pratique du roller en compétition »)

ATTESTATION QUESTIONNAIRE SANTE SPORT 2025 / 2026

(obligatoire pour les mineurs, la pratique Loisirs adultes, le renouvellement de licence Compétition adulte)

Pour les majeurs :

Je soussigné(e), NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du licencié :



Pour les mineurs :

Je soussigné(e), NOM : _____

PRÉNOM : _____

en ma qualité de représentant légal de :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste qu'il / elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du représentant légal :